



DIRECTION DES CLIENTS
PROFESSIONNELS

SCM MAGS
5 RUE GEORGES MAGNOAC
65000 TARBES

Vos informations client

► Votre référence client :

300 001 156 176

► Lieu de consommation :

SCM MAGS
5 RUE GEORGES MAGNOAC
65000 TARBES

Gaz naturel :

Installation : 0000312126
PCE : 16556584611497
Profil et CAR : P12 000 000 116 686

Electricité :

Installation : 0001514557
Point de livraison : 16556439893602

► Autres informations :

Siret :
39833015900011

Vos contacts utiles

► Services Clients :



Du lundi au vendredi : 8h30 - 18h00
tel. 0969 398 585*



clientpro@contact.engie.com
pro.engie.fr



ENGIE
Service clients professionnels
TSA 15702
59783 LILLE CEDEX 9

► Dépannage 24H/24 :

Gaz naturel : 0800 47 33 33**
Electricité : 0972675065*

*Appel Non Surtaxé
**Service & appel gratuits

Vos prochaines échéances

► Prochaine facture :

vers le 04 août 2023

► Prochain relevé :

vers le 04 août 2023

Avec la facture en ligne, dès l'émission de votre facture, vous pouvez la consulter et la télécharger à tout moment depuis votre Espace Client

MONTANT TTC prélevé le 24 août 2022

2 583,81 €

Pour le gaz, cette facture est basée sur une télé-relève de vos consommations et pour l'électricité sur le relevé de vos consommations.

■ gaz naturel	4 995,43 €
■ électricité	2 010,97 €
■ services et prestations techniques	91,71 €
total hors toutes taxes	7 098,11 €

Taxes et contributions	1 213,22 €
total HTVA	8 311,33 €

TVA à 5,50 % calculée sur 558,51 €	30,72 €
TVA à 20,00 % calculée sur 7 752,82 €	1 550,56 €
Total TVA (TVA payée sur les débits)	1 581,28 €

total TTC	9 892,61 €
------------------	-------------------

Déduction des prélèvements effectués	-7 308,80 €
dont TVA collectée à 5,5 %	-22,80 €
TVA collectée à 20,0 %	-1 145,04 €

montant à prélever	2 583,81 €
---------------------------	-------------------

Un paiement anticipé ne donnera lieu à aucun escompte.

Détails au verso ->

Depuis le 1er février 2022, la TICFE a diminué !



Pour limiter les effets de la hausse des prix de l'électricité, l'Etat a décidé de mettre en place des mesures pour accompagner les entreprises, en agissant notamment sur le levier des taxes prélevées sur les factures d'électricité.

Depuis le 1er février 2022, la Taxe Intérieure sur la Consommation d'Electricité (TICFE) anciennement appelée Contribution aux Charges de Service Public de l'Electricité (CSPE) a été fortement réduite.

Cette évolution apparaîtra sur votre facture d'électricité

Plus d'informations sur pro.engie.fr/actualites/baisse-taxes-electricite-professionnels

► Pour mieux comprendre votre facture

Vous trouverez au verso le détail de vos consommations et de votre facturation (totaux hors taxes, par TVA et toutes taxes comprises).

► Pour être facturé au réel

Pour les clients non télérelèves, un technicien procédera à la relève des index de votre compteur pour votre prochaine facture. Ce relevé doit être effectué au moins une fois par an.
Les clients équipés d'un compteur communicant sont facturés sur la base de leur consommation réelle relevée par télé-relève.